

E.U.R.L « PASCAL GENIN »
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 Euros
3 Rue des Deux Cousins
89200 AVALLON
RCS : 419 806 914

PROCES VERBAL DE DECISION
DE L'ASSOCIE UNIQUE du 1er Novembre 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
Le Premier Novembre à Dix heures,
Au siège social : 3 Rue des Deux Cousins 89200 AVALLON

Le soussigné, Mr GENIN Pascal associé unique de la société EURL PASCAL GENIN
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 €, a pris les
décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution et nomination du liquidateur
- Et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique après avoir examiné la situation actuelle, décide qu'il y a lieu de
dissoudre la société par anticipation et procéder à la liquidation de la société.

Mr GENIN Pascal demeurant 3 Rue des Deux Cousins 89200 AVALLON est nommé
liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture
par l'associé.

Mr GENIN Pascal

